



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

Envoyé en préfecture le 18/12/2012

Reçu en préfecture le 18/12/2012

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

AFFAIRE N° 11

**Etude du Programme Local Habitat de la CASUD :
validation du diagnostic**

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 24
Représentés : 6
Absents : 14

ETAIENT PRESENTS – TITULAIRES

Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS – Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE – Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER– Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM

ETAIENT PRESENTS – SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA – Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Jocelyne BATIFOULIER - Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE - Bachil VALY

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00

AFFAIRE N°11

Etude du Programme Local Habitat de la CASUD : validation du diagnostic

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que le Programme Local Habitat (PLH) sera, pour les élus locaux, un outil de gestion et de programmation pour la mise en œuvre d'une politique locale territorialisée de l'habitat pour les années à venir.

Conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004 complétée par la loi ENL du 13 juillet 2006, reprises par le code de la construction et de l'habitation dans ses articles L302.1 et R302.1 et suivants, le Programme Local Habitat (P.L.H.) « définit pour une durée au moins égale à six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une offre de logements équilibrée et diversifiée. »

Le PLH a pour ambition de rassembler les acteurs de l'habitat autour d'un projet commun visant à organiser des réponses concrètes aux problèmes de l'habitat de l'ensemble des habitants de la CASUD.

Le Président rappelle également que la CASUD a engagé le travail d'étude permettant d'élaborer son PLH depuis le mois de novembre 2011.

La mission a été confiée au bureau d'étude SEMAPHORES.

L'étude comporte 5 phases principales : lancement, diagnostic, énoncé des orientations, programme d'actions, mise en place d'un observatoire de l'habitat.

Un comité de pilotage a été installé.

La seconde phase, celle de diagnostic, est achevée et a été présentée au comité de pilotage réuni le 29 mars 2012.

Ce diagnostic, de façon synthétique, met en avant les besoins en logement (13 800 résidences principales à construire à l'horizon 2020 sur le territoire de la communauté), les contraintes fortes sur le foncier et pointe la situation d'une population aux revenus particulièrement faibles.

La question d'une production sociale importante et diversifiée est centrale.

Le Président informe que le document complet relatif au diagnostic est à la disposition des élus à la direction de l'aménagement et du développement économique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- ^ De valider le diagnostic du Programme Local Habitat de la CASUD,
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- ^ De valider le diagnostic du Programme Local Habitat de la CASUD,
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

